

VICTIME D'UN SINISTRE ?

Dès que vous prenez connaissance d'un sinistre affectant votre organisme, il est recommandé de :



Sécuriser les personnes et les lieux



Appeler les secours



Déclarer le sinistre à votre courtier dédié ou au numéro **1 844-370-5783** en tout temps



Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les biens assurés et limiter les dommages dans l'attente des intervenants mandatés par l'assureur



Fournir à l'assureur tous les renseignements entourant les circonstances du sinistre



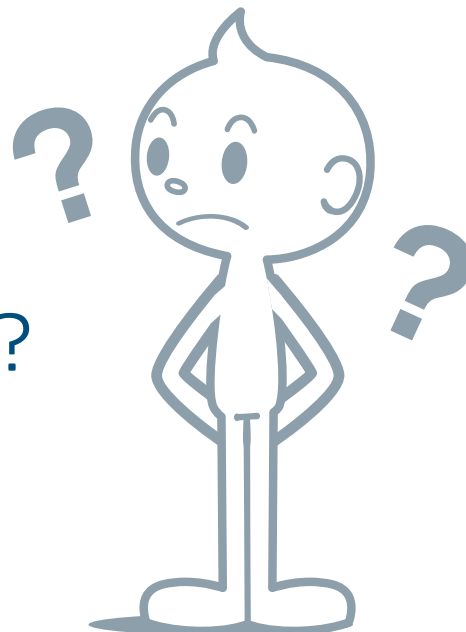
Présenter toutes les pièces justificatives



Conserver les pièces défectueuses qui auraient causé le sinistre (morceau de tuyauterie, équipement ou autre). Il est important que ces pièces soient présentées à l'assureur afin que ce dernier puisse faire valoir son droit de subrogation



Collaborer pleinement avec l'assureur en prenant le temps de répondre à toutes ses questions



NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence Sékoia : **1 844-370-5783**

Assistance juridique : **1 855 730-5649**

Hydro-Québec : **1 800 790-2424**

Sûreté du Québec : **911 ou 310-4141**

Gaz Métro : **1 800 875-6202**

Sécurité publique : **1 866 776-8345**

Urgence environnementale : **1 866 694-5454**



ASSURANCES
SEKOIA

Réseau québécois
des OSBL d'habitation